

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2008

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers à l'exception de Brigitte BOUFFIER.

Secrétaire de séance : Laura POLLET

Date de la convocation : 17 mars 2008

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 mars 2008 est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

1. désignation de quatre représentants à l'Office de Tourisme
2. désignation d'un avocat dans l'affaire KARAKACHIAN

1. Aménagement de l'ancienne gendarmerie.

- **Choix de l'entreprise pour le lot 4 (cloisons sèches, isolation, faux-plafonds) après résiliation du marché par l'entreprise DBI+**

Après résiliation du marché par DBI+ pour le lot 4, une nouvelle mise en concurrence a du être lancée en appel d'offre ouvert pour ce lot.

Une seule proposition a été obtenue, celle de la SARL P.M.J.P. d'AVIGNON.

Son offre s'élève à 69 191,32 €HT.

La commission d'appel d'offres réunie spécialement pour ce lot a décidé de retenir son offre, conforme au CCTP.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le choix de la commission d'appel d'offres quant à l'offre de la SARL P.M.J.P. pour un montant de 69 191,32 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

- **En ce qui concerne le lot 10 (métallerie) qui fait partie de la même procédure que le lot 4, trois entreprises ont répondu :**

- COULLET : offre d'un montant de 27 288,85 €ht

- VSM : offre d'un montant de 23 521,65 €ht

- LE FERRONNIER DU LUBERON : offre d'un montant de 13 800,00 €ht

La Commission d'Appel d'Offres, après avoir procédé à l'analyse de ces trois offres a décidé de reporter le choix de l'entreprise pour le lot 10 lors d'une prochaine commission qui est prévue le 04 avril prochain. Il sera demandé à l'entreprise « le ferronnier du luberon » des précisions sur deux petits postes et un complément de pièces.

Adopté à l'unanimité

2. Local des jeunes

La Commission d'Appel d'Offres n'ayant pas pu ouvrir les plis avant le conseil municipal, il est décidé de reporter également le choix du maître d'œuvre le 04 avril.

3. Création de commissions :

- **SPORTS, LOISIRS ET ASSOCIATIONS**

PRESIDENT	MEMBRES
Stéphan PACCHIANO	Frédérique MATRONE
	Carine PERREAU
	Laura POLLET
	Philippe VIAL

Adopté à l'unanimité

❑ **CONSEIL D'ECOLE**

Line ARNAUD
Stéphan PACCHIANO
Carine PERREAU

Adopté à l'unanimité

❑ **OFFICE DE TOURISME**

Yves GILLIBERT
Alain MARTIN
Claudie BLENGINO
Michel HAMEAU

Adopté à l'unanimité

4. Autorisation à représenter la commune devant Le Tribunal de Grande Instance de DIGNE LES BAINS – affaire KARAKACHIAN

Monsieur le Maire après avoir rappelé les faits relatifs à l'affaire KARAKACHIAN qui remontent à plusieurs années déjà, fait part à l'assemblée du jugement qui a été rendu le 12 mars dernier par le T.G.I.

Ce jugement sera transmis à l'assurance de la Commune, la SMACL et devra s'il y a lieu être représentée par un avocat pour répondre à la requête en appel.

Le conseil municipal autorise le Maire à ester devant le T.G.I. et confie cette procédure au Cabinet d'avocats MIMRAN VALENSI.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- ❑ La Commission Sports et Loisirs contactera l'Association « Rugby » qui souhaite créer une école de rugby sur Céreste pour les enfants de 7 à 12 ans le mercredi après-midi.
- ❑ Demande par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Digne d'accueillir un public dans le cadre d'un Travail d'Intérêt Général.

REUNIONS PREVUES organisées par :

- ❑ l'ADRI le 03 avril, Monsieur HAMEAU y participera
- ❑ l'Inspection d'Académie le 24 avril à DIGNE, Madame Carine PERREAU y participera

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.